

<http://snapatsi.fr>



SCIENTIFIQUES

PAIEMENT DES ASTREINTES

Le 2 juillet 2013, le SNAPATSI saisissait la DRCPN au sujet des difficultés d'indemnisation des personnels scientifiques notamment pour leurs astreintes les jours fériés.



Le 8 août 2013, la DRCPN répond au SNAPATSI en indiquant

Afin de clarifier cette situation, je vous informe qu'une révision des textes est actuellement à l'étude dans mes services et sera prochainement présentée aux vises de la Fonction Publique et de la Direction du Budget.



Bureau National
01.55.34.33.20

LE SNAPATSI VOUS TIENDRA INFORMÉS

DU SUIVI DE CE DOSSIER.

LE SNAPATSI TIENT À CE QUE CHAQUE COLLÈGUE

SOIT RÉTABLI DANS SES DROITS

ET INDEMNISÉ DANS LES DÉLAIS LES MEILLEURS